



TARIFS APPLICABLES

à compter du 1^{er} Mars 2022

PRIX D'HEBERGEMENT JOURNALIER 44,31 €

A ce tarif d'hébergement s'ajoute le "forfait dépendance" qui varie en fonction de l'état d'autonomie du résident.

FORFAIT DEPENDANCE :

- **groupes 1 et 2 19,64 €**
- **groupes 3 et 4 12,47 €**
- **groupes 5 et 6 5,30 €**

Ce supplément lié à la dépendance peut être partiellement pris en charge (montant de la dépendance facturée, moins un ticket modérateur de 5,30€) par le Conseil Départemental sous conditions de ressources, au titre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.

Prix de journée applicable aux résidents de

Moins de 60 ans admis à titre dérogatoire : 59,31 €